

COPIL MINETTER DAGEBAUGE BIDDER



GIELE BOTTER

RÉUNIONS

- Réunion du bureau du COPIL en date du 20/03/2025 à l'Arrondissement Sud
- Réunion du COPIL en date du 4/06/2025 à Villerupt pour une visite de l'Espace Naturel Sensible « Anciennes Carrières de Micheville »

L'ENS « MICHEVILLE »

Le 4 juin 2025, le COPIL a organisé une visite de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Anciennes carrières de Micheville » à Villerupt (F), accompagné du gestionnaire du site et de représentants du Département de Meurthe-et-Moselle. L'ENS est géré par la Direction de l'Accompagnement à la Transition Écologique. Ancienne mine de minerai de fer située à la frontière franco-luxembourgeoise, le site partage la même origine que les mines à ciel ouvert luxembourgeoises.

Initialement non protégé, le site n'a été classé ENS qu'après la construction de la liaison Micheville, qui l'a divisé en deux. Un plan de gestion a alors été mis en place pour restaurer et préserver son patrimoine naturel. Le site abrite de nombreuses espèces et habitats également présents dans les anciennes mines luxembourgeoises, ainsi que certaines espèces absentes du côté luxembourgeois, comme le crapaud calamite et l'alyte accoucheur.

Dans ce contexte, les échanges transfrontaliers entre gestionnaires et acteurs locaux sont particulièrement bénéfiques pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel commun.

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000



PROTECTION ET RESTAURATION D'HABITATS CIBLES

Restauration et entretien de pelouses sèches et habitats rocheux

Entre octobre 2025 et février 2026 l'Administration de la nature et des forêts (ANF) a coordonné la mise en œuvre de 15 chantiers de restauration de pelouses sèches (BK03/6210) ou habitats rocheux (BK01, BK02) sur des terrains de l'État et d'ArcelorMittal (sous convention avec l'ANF) à travers les zones protégées du COPIL. La Fondation Hëllef fir d'Natur a finalisé un chantier de restauration d'une pelouse sèche (6210) entamé en 2024 sur un terrain d'ArcelorMittal sur le site Natura 2000 « Dudelange-Ginzebiérg ». Sicona a débroussaillé une pelouse sèche (6210) et une prairie maigre de fauche (6510) sur deux terrains communaux à Tétange dans la zone Natura 2000 « Dudelange-Haard ».

En tout une surface de ±10,1 ha a été débroussaillée.

Zone Natura 2000	Chantiers (n)	Surface (ha)
Dudelange-Haard	5	2,1
Dudelange Ginzebiérg	3	1,9
Esch/Alzette anciennes minières / Ellergronn	6	4,5
Differdange Est-Prënzebiérg / Anciennes mines et carrières	4	1,6
Total :	18	10,1

Comme chaque année divers travaux d'entretien de ZPIN (fauchage, enlèvement de repousses de ligneux, enlèvement de déchets, entretien des sentiers) ont été assurés par l'équipe ouvrière de l'ANF mise au service du COPIL, avec le support des équipes des triages respectifs de l'ANF ou par des entreprises spécialisées.

Le pâturage itinérant avec le troupeau de moutons s'est poursuivi comme chaque année entre début mai et début décembre.

Cartographie des chantiers 2018-2025 (2025 = zones blanches) :

- [Esch, Schifflange, Kayl, Rumelange, Dudelange](#)
- [Pétange, Differdange, Sanem](#)

Les habitats et espèces ciblés prioritairement lors de ces chantiers étaient les suivants :

- Pelouses pionnières et maigres des sites miniers (BK03/6110/6210) avec leur cortège de plantes et d'animaux protégés.
- Habitats rocheux dont fronts de taille et éboulis (BK01/8210 et BK02/8160).
- Alouette lulu.

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Giele Botter et Léiffrächen : des défrichements stratégiques pour l'alouette lulu

En 2025, l'ANF a saisi l'opportunité de créer de nouveaux habitats pour l'alouette lulu à Giele Botter et à Léiffrächen en défrichant deux surfaces occupées par des forêts pionnières. Ces chantiers se distinguaient des interventions habituelles, tant par la superficie défrichée ($\pm 0,7$ ha pour chaque site) que par la quantité d'arbres abattus.

À Giele Botter, il s'agissait d'une forêt pionnière composée majoritairement de bouleaux, installée au cours des trois dernières décennies sur une pelouse sèche dont les traces restaient visibles au sol. À Léiffrächen, c'était surtout le pin sylvestre qui avait colonisé d'anciens remblais de minette, rendant les sous-bois très ombragés et peu favorables à la biodiversité.

Le défrichage massif dans des réserves naturelles, surtout lorsqu'il implique l'utilisation de grandes machines sylvicoles et de pelles mécaniques, peut évidemment surprendre pendant la phase de travaux. Arbres abattus, boue, ornières et bruit donnent parfois l'impression d'un champ de bataille. Pourtant, ces interventions ne sont jamais improvisées : elles sont soigneusement réfléchies et planifiées avec des objectifs clairs.

L'objectif principal : restaurer des pelouses sèches pour offrir un habitat à une espèce rare et emblématique des anciens sites miniers, l'alouette lulu.



Avant le chantier à Léiffrächen



Après le chantier à Léiffrächen

Ces futures pelouses sèches, avec leurs zones rocheuses ensoleillées et leurs arbres isolés, seront également intéressantes pour de nombreuses autres espèces typiques des sites miniers : pipit des arbres, coronelle lisse, lézard des souches, lézard des murailles, orchidées, papillons et bien d'autres.

Il faudra deux à trois ans pour que ces terrains expriment pleinement leur potentiel écologique, mais l'alouette lulu pourrait déjà les découvrir dès le printemps 2026. Quant aux promeneurs, peut-être choqués par l'aspect des chantiers l'hiver dernier, ils apprécieront certainement la richesse florale qui s'y installera au fil des années.

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Création de nouveaux habitats pour le sonneur à ventre jaune à la Haard

Le sonneur à ventre jaune est une espèce d'amphibien strictement protégée au niveau européen. Dans la région de la Minette, une seule population est actuellement recensée sur le site de la Haard. Son potentiel de dispersion y reste très limité en raison de la rareté de petites zones d'eau stagnante au sein de cette ancienne zone d'exploitation minière.



Afin de renforcer les habitats disponibles et de soutenir la pérennité de cette population, trois nouvelles mares ont été aménagées à moins de 300 m de la mare de reproduction existante. Étant donné que peu d'endroits à la Haard retiennent naturellement l'eau, une approche complémentaire a été testée : des troncs d'arbres évidés ont été enterrés dans le sol de manière à pouvoir se remplir d'eau de pluie. L'eau y reste potentiellement stagnante plus longtemps qu'en surface, créant ainsi des micro-mares susceptibles de servir de points d'eau supplémentaires pour le sonneur à ventre jaune. L'année 2026 permettra d'évaluer l'efficacité de cette méthode innovante et son éventuelle intégration durable dans la gestion du site.



La ZPIN Ellergronn s'étend

En 2025, la zone protégée d'intérêt national (ZPIN) « Ellergronn » a été sensiblement agrandie par règlement grand-ducal. Désignée réserve naturelle en 1988 et principalement composée de forêts, elle faisait partie des premières réserves naturelles du pays.

Avec cette extension, sa superficie augmente de 81 ha pour atteindre 192 ha. Les nouveaux terrains intégrés appartiennent à 57 % à l'État, à 29 % à la Ville d'Esch et à 14 % à ArcelorMittal. Les terrains d'ArcelorMittal comprennent surtout les pelouses sèches et milieux rocheux des secteurs « Eisekaul » et « Burbaacher Lach », tandis que les terrains de l'État et de la Ville d'Esch sont majoritairement forestiers.

La nouvelle délimitation s'accompagne d'une réglementation actualisée. Le principal changement concerne les chiens : dans les zones ouvertes (pelouses sèches), ils doivent être tenus en laisse de mars à septembre pour protéger les oiseaux nicheurs au sol. En forêt, la divagation est interdite, c.-à-d. les chiens peuvent rester libres, mais doivent être sous contrôle et surveillance du propriétaire.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

MONITORING D'ESPÈCES ET D'HABITATS CIBLES



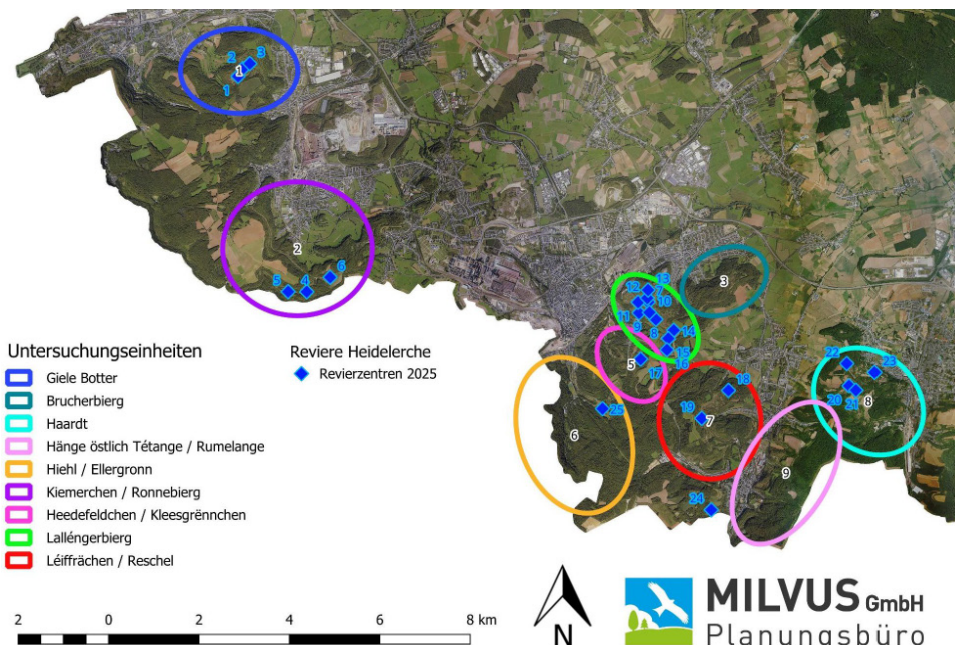
© JH

Sept ans de suivi de l'alouette lulu : résultats et enseignements

En 2025, le projet de monitoring de l'alouette lulu, prévu sur sept ans, est arrivé à son terme. Lors de son lancement en 2019, peu de données étaient disponibles sur l'état de la population dans les anciens sites miniers. Aujourd'hui, nous disposons d'une vision claire de la présence de ce nicheur au sol sur les différents sites étudiés.

Les conclusions principales du rapport final sont les suivantes :

- La situation de l'alouette lulu dans les anciens sites miniers est globalement positive.
- Le principal site de reproduction est le Lalléngerbiere, situé entre Schiffflange, Esch et Kayl.
- Après une croissance initiale, la population s'est stabilisée au cours des trois à quatre dernières années à un niveau élevé, autour de 25 à 28 couples.
- Cette stabilisation résulte largement des mesures de gestion appliquées, dont le débroussaillage, le décapage du sol et la création d'éléments de structuration.
- Les sites récemment restaurés sont rapidement intégrés aux territoires de l'espèce, démontrant leur attractivité.



- La population montre une tendance à coloniser des terrains adaptés au-delà du périmètre initial du monitoring.
- L'alouette lulu étant susceptible de bénéficier du réchauffement climatique dans notre région, il reste essentiel d'assurer la disponibilité d'habitats appropriés et en bon état.

- Le principal facteur limitant demeure la forte pression des activités récréatives, en particulier la présence de chiens non tenus en laisse.

MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

Lézard des souches

Alors qu'un inventaire mené en 2024 avait confirmé une belle population de lézards des souches au Lalléngerbiërg, les relevés effectués en 2025 dans les autres sites miniers se sont révélés plus contrastés. Dans la zone Natura 2000 de la région de Differdange, seuls quatre individus ont été observés sur trois sites (1 x Giele Botter ; 2 x Kiemerchen). Dans la zone Natura 2000 de la région d'Esch, hormis le Lalléngerbiërg, l'espèce n'a été enregistrée qu'au Brucherbiërg, où deux individus ont été repérés.

Le rapport présente plusieurs pistes d'optimisation des habitats, qui seront intégrées aux prochains chantiers de débroussaillage. À noter qu'une centaine de nouveaux tas de branches et de racines ont déjà été aménagés lors des travaux de 2025, venant s'ajouter aux 150 structures créées en 2024 pour améliorer les conditions de vie du lézard des souches.



Entre disparition et renaissance : l'avenir du damier de la succise

Le damier de la succise est un papillon protégé au niveau européen, dont les habitats — pelouses sèches à scabieuse et prairies humides à succise — doivent être conservés via les zones Natura 2000. Au Luxembourg, la dernière population connue, située à Tétange, n'a plus été observée en 2024, ce qui a été confirmé en 2025. L'espèce doit donc être considérée comme éteinte en tant qu'espèce reproductrice sur le territoire national.

Afin de préparer un éventuel retour, l'ANF a poursuivi en 2025 ses actions de restauration de ses habitats en ensemençant de la scabieuse dans des bandes aménagées (Haard, Kiemerchen) et dans des pelouses récemment débroussaillées (Kiemerchen, Haard, Rumelange), afin de reconstituer des habitats favorables.



Une recolonisation naturelle depuis la seule population restante dans l'ENS « Anciennes carrières de Micheville » (F) étant peu probable, le SICONA et l'ANF ont développé un projet commun visant à mettre en place un élevage du papillon et à le réintroduire dans les zones Natura 2000 du COPIL Minetter Dagebaugebidder et dans d'autres sites adaptés. En janvier 2026 le financement du projet a été approuvé par le comité du Fonds pour la Protection de l'Environnement pour une durée de 5 ans (2026-2031).

Le retour du flambé ?

Le flambé était considéré comme éteint au Luxembourg depuis 1992, date de la dernière observation près d'Esch-sur-Alzette. Ce papillon affectionne les prairies fleuries ensoleillées, situées en lisière de forêt et présentant une structure riche. Etant donné que des populations subsistent dans les régions voisines en France et en Allemagne, son retour au Luxembourg était attendu, notamment dans le contexte du réchauffement climatique.

En mai 2025, l'événement tant espéré s'est produit : le flambé a été observé sur une pelouse sèche à Tétange, dans la zone Natura 2000 « Dudelange-Haard ». Cette découverte a été confirmée à la fois par un chercheur du LIST lors du suivi annuel des papillons et par Josy Cungs, entomologue et membre du COPIL.

Cette observation constitue un signe très encourageant qui laisse espérer que le flambé pourrait recoloniser progressivement les anciens sites miniers au cours des prochaines années.



MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NATURA 2000

SENSIBILISATION

Nouveaux panneaux – quand les jeunes montrent la voie

En 2022, la réserve de biosphère Minett UNESCO Biosphere a organisé *Beyouthsphere*, un forum international dédié aux jeunes. L'un des ateliers portait sur la création de panneaux visant à encourager une fréquentation responsable des zones centrales de la réserve. L'objectif était de s'éloigner des messages d'interdiction au profit d'une communication positive sur les bonnes pratiques à adopter.

Dans ce cadre, les jeunes participants ont élaboré quatre modèles de panneaux. En 2025, des panneaux inspirés de ces modèles ont été produits et installés dans les réserves naturelles afin de sensibiliser les visiteurs.

Un grand merci aux jeunes participant·e·s pour leur engagement et leur créativité.



Exposition Photo Natura 2000

L'exposition photo consacrée aux sites Natura 2000 de notre région, initialement conçue pour la Journée Natura 2000 en 2023, a poursuivi son parcours en 2025 en visitant plusieurs communes. Plutôt que d'essayer d'attirer le public vers un lieu d'exposition spécifique, l'objectif était de présenter ces images dans des espaces déjà fréquentés par les habitants des communes concernées.

- Schifflange : mairie (18/01/2025-1/02/2025)
- Kayl : mairie (10/3/2025-28/3/2025)

- Rumelange : ancienne Spuerkeess (4/02/2025-4/03/2025)
- Differdange : aalt Stadhaus (2/04/2025-10/05/2025)
- Pétange : mairie (19/11/2025-5/12/2025)

Un grand merci aux communes qui ont participé à l'initiative.

Les photos de l'expo peuvent désormais être visionnées sur le site web du [COPIL Minetter Dagebaugebidder](#) (en bas de page).



La restauration des habitats et le monitoring d'espèces sont financés majoritairement par le Fonds pour la Protection de l'Environnement. Le COPIL Minetter Dagebaugebidder en remercie le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds pour la protection
de l'environnement

FINANCEMENT



Pâturage itinérant, Minetter Dagebaugebidder, 2025 (Photo © JH)

Contact : Jan Herr
Animateur COPIL
"Minetter Dagebaugebidder"

Tél. : +352 621 202 194
Email : jan.herr@anf.etat.lu



NATURA 2000
COPIL Minetter
Dagebaugebidder

